

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-55

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2019-55

La Fabrique Pola - subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

✓ **Présentation de la Fabrique Pola**

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain.

Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, évènementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.

✓ **Le programme d'actions**

Dès le premier trimestre 2019, la Fabrique Pola investit dans la réhabilitation d'un bâtiment propriété de l'Etat géré par la ville de Bordeaux mis à disposition pour une durée de 18 ans et retournant à terme dans le domaine public.

Le développement d'un ensemble de nouveaux espaces au sein du futur lieu, connectés à une nouvelle offre culturelle adressée aux publics des quartiers alentours et de la Métropole, permet d'accompagner dans le temps la mise en vie et en usages des futurs quartiers Brazza et Bastide Niel. Il conduit aussi à diversifier les propositions culturelles afin de renforcer et développer l'offre en bord de Garonne et d'impulser des processus de médiation artistique et culturelle au cœur des projets à destination des habitants du territoire.

Les principaux axes de développement défendus seront :

1. Favoriser la diffusion, la promotion et l'ouverture aux publics des travaux des artistes, des acteurs culturels (en son sein et du territoire) par un ensemble d'outils techniques et de savoir-faire notamment pour la diffusion et les pratiques artistiques :

- programmes de deux lieux de diffusion, grand et petit format, «Polarium, espaces de rayonnements artistiques de la Fabrique Pola » pouvant accueillir une diversité de propositions pour les publics : expositions, performances, évènementiels etc.
- un espace de conférences, ouverts à tous «Les Bancs Publics», dont les programmes seront élaborés en partenariat avec des acteurs universitaires, des artistes et opérateurs culturels, des chercheurs en sciences humaines, invités via les réseaux régionaux, nationaux et européens de Pola.
- une plateforme numérique Fabrique Pola, permettant de favoriser, pour la diversité de ses usagers et publics, une lecture des services, des offres et activités accessibles au quotidien.

2. Contribuer à la cohésion territoriale de l'agglomération et à la création d'une « identité métropolitaine » ou au « sentiment d'appartenance » au territoire des habitants par une démarche et un rapport hospitalier aux personnes vivant en proximité de l'équipement :

- un projet de restauration collective, la cantine « Chez Polette », restaurant et espace de rencontres quotidiennes, conviviales, des personnes travaillant au sein de la Fabrique Pola mais également des travailleurs et populations du territoire métropolitain (habitants des quartiers attenants, rive droite et rive gauche, travailleurs et touristes de passage)
- une boutique, la « superette artistique » lieu de diffusion des productions des habitants de la Fabrique Pola ainsi que des producteurs artistiques et culturels indépendants de la Nouvelle Aquitaine (éditions, multiples d'artistes, sérigraphies, objets divers, tirages photographiques etc.) ; un commerce de proximité permettant aux populations du territoire de rentrer en contact autrement avec la création contemporaine.

Cet équipement de développement artistique articule développement économique, architecture responsable, expérimentation sociale et dynamique culturelle.

✓ **Plan prévisionnel de financement**

Dans le cadre de ce projet, élaboré en concertation avec les services de Bordeaux Métropole, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 114 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 603 870 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme,

VU l'avis de la commission d'attribution des subventions du 12 octobre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique du secteur.

CONSIDERANT QUE par ses activités et sa programmation artistique et culturelle, la Fabrique Pola, s'affirmant comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 114 000 € en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 JANVIER 2019 PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2019	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE
--	--